

## **Déroulement des visites des familles et proches en unités de soins de longue durée (USLD) pendant la période de l'épidémie de Covid-19 - Document AP-HP - 28 décembre 2021**

28/12/2021

Ce document a pour objet d'encadrer le déroulement des visites des familles et proches en unités de soins de longue durée (USLD) pendant l'épidémie de covid -19.

L'accès aux unités de soins de longue durée (USLD) est désormais assujéti, hors cas d'urgence, à la présentation obligatoire d'un « pass sanitaire » correspondant :

- soit au résultat négatif d'un test de dépistage;
- soit d'un justificatif de schéma vaccinal complet pour le covid-19;
- soit d'un certificat de rétablissement valide à la suite d'une infection par le covid-19.

Les visites sont interdites pour toutes les personnes faisant l'objet d'une obligation d'isolement ou de quarantaine. De plus, il est vivement recommandé aux personnes présentant des symptômes compatibles avec la covid-19 (fièvre, toux, rhume, perte de goût et d'odorat) de ne pas se présenter à l'hôpital même en possession d'un passe sanitaire.

Les patients adultes ne pourront recevoir qu'un visiteur par jour et l'ensemble des gestes barrière devront être respectés. A défaut, il pourra être mis fin à la visite.

L'ensemble des visites devront être tracées dans un registre dédié intégrant l'identité des visiteurs et leurs coordonnées, le nom de la personne visitée, le jour et les horaires de la visite.